



# Conseil Municipal du 15 novembre 2024 Procès-verbal détaillé

Le Conseil Municipal de la Commune de Pont-du-Château, légalement convoqué le 8 novembre 2024 en séance ordinaire, s'est réuni en Mairie Salle Michel Brosson, sous la Présidence de M. Patrick PERRIN, Maire.

La séance a débuté avec une présentation du projet : jeu extérieur pour découvrir la ville, présenté par les membres du conseil municipal Junior.

## I. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Régine LANDREVIE

## II. APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

### Présents :

M. Patrick PERRIN (*Maire*) ; Mme Régine LANDREVIE, Mme Catherine HERRAIZ, M. Jean-Marie VALLEE, Mme Sylvie NAIRAT-PAQUET, M. Ouissam GDARA, Madame Patricia RANC (*Adjoints*), Mme Claire BRIEU, Mme Gisèle BAULAND, Mme Marie-Hélène ROUX, M. Jean-Yves GROSLIER, Mme Myriam JAYER, M. Stéphane MARTINS (jusqu'à 19h45), M. Bernard BOURG, Mme Marilyne LANCELOT, M. Yves MAZET, Mme Corinne BOUTHEON, M. Philippe ROBERT, M. Ludovic ANGLADE, Mme Nathalie CARDONA, M. Christophe CESCUT, M. Jean-Pierre TESTI (*Conseillers Municipaux*).

Ont donné procuration : M. Aurélio MACIAN donne procuration à Mme Myriam JAYER ; M. Jean-Michel ONDET donne procuration à M. Yves MAZET ; Mme Valérie PASSARIEU donne procuration à Mme Sylvie NAIRAT-PAQUET ; Mme Cécile DEFLACIEUX donne procuration à Mme Catherine HERRAIZ ; Mme Monique DUZAN donne procuration à Mme Marie-Hélène ROUX ; M. Patrick ANNÉREAU donne procuration à M. Patrick PERRIN ; M. Bernard RIHANI donne procuration à Mme Corinne BOUTHEON ; Mme Christine MEQUIGNON donne procuration à M. Philippe ROBERT ; M. Jérémy MONTAGNE donne procuration à M. Christophe CESCUT ; M. Stéphane MARTINS donne procuration à Mme Régine LANDREVIE (à partir de 19h45)

Absent : M. David DURET ; M. Antoine CAUP (*excusé*)

## III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024, REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE

## IV. DÉCISION DU MAIRE (Cf. Annexe 1)

**Monsieur Testi**, Concernant la décision 056 pour ce marché « Entretien de vêtements de travail » 70 000 € / sur 2 ans. Pour quels vêtements de travail, pour quelles catégories de personnel, quel volume par salarié et par an ?

**Monsieur Perrin**, répond qu'il s'agit du personnel d'entretien de la cuisine centrale et des équipements.

Le conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire.

## V. AFFAIRES GÉNÉRALES

<b>DL20241115-001</b>	<b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UNIS-CITE POUR L'ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE</b>
-----------------------	--

L'Etat et Clermont Auvergne Métropole se sont associés dans le cadre du Contrat Local des Solidarités afin de cofinancer notamment des actions de lutte contre le non-recours et des dispositifs d'aller-vers pour les jeunes de la métropole. Dans ce cadre, l'association Unis-Cité a été retenue pour déployer 30 volontaires en Service Civique dans les communes du territoire pendant 6 à 8 mois à partir de l'automne 2024.

Unis-Cité est l'association pionnière du Service Civique en France. Elle permet d'offrir à tous les jeunes la possibilité de consacrer un temps à la collectivité et que cette expérience puisse être un temps de construction de soi et d'ouverture aux autres. Elle s'appuie sur son expérience acquise depuis plus de 20 ans pour accompagner les structures qui souhaitent accueillir des jeunes volontaires. Pour les aider dans la réussite de ce projet, Unis-Cité propose un accompagnement en co-construction incluant : la définition de la mission, le recrutement des jeunes, la prise en charge administrative et la contractualisation, l'accompagnement collectif au projet d'avenir des jeunes.

Les coûts liés à cet accompagnement ainsi que les prestations de subsistance (part de l'indemnité des volontaires à la charge de la structure d'accueil) sont entièrement pris en charge par Clermont Auvergne Métropole grâce au soutien du Contrat Local des Solidarités (cofinancé avec l'Etat).

La municipalité a donc répondu à la proposition de la Métropole afin d'engager une démarche sur l'accompagnement du fonctionnement plus sobre en ressources et respectant les piliers du développement durable par les associations de la ville. Les services travaillent déjà en interne pour être plus exemplaire dans leur travail, il a été décidé de faire la même chose avec ces associations sur les événements qui animent sur notre territoire. Le jeune en service civique sera rattaché au pôle aménagement auprès du Chargé de Transition Écologique et Énergétique. Il sera également en lien proche avec le service de la vie associative. Cette mission vient renforcer la volonté politique d'action en faveur de la transition écologique et de la volonté d'agir à l'échelle du territoire communal. De plus, l'accompagnement des structures associatives est dans la continuité du plan de sobriété amorçait en 2023 pour les bonnes pratiques.

Conformément aux termes de la convention, la Commune de Pont du Château s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Définir les missions avec Unis-Cité,
2. Identifier des tuteurs et valider leur engagement,
3. Mettre à disposition les moyens nécessaires à l'accueil des volontaires et à la réussite de leur mission (local, téléphone etc...),
4. Assurer l'intégration des volontaires : en veillant à informer ses équipes (salariés, bénévoles, bénéficiaires) en amont de l'arrivée des volontaires ; en assurant un temps de présentation de la structure, ses équipes, son fonctionnement (notamment le règlement intérieur et les éventuelles règles de sécurité) lors de l'arrivée des volontaires,
5. Assurer le co-tutorat des volontaires,
6. Libérer les volontaires dans le cadre de leur formation civique et citoyenne obligatoire et des journées mensuelles de regroupement proposées par Unis-Cité,
7. Prendre en charge les frais liés au déplacement des volontaires pour les journées mensuelles de regroupement proposées par Unis-Cité,
8. Respecter la Charte Unis-Cité

Ce projet a été présenté en commission environnement le 1<sup>er</sup> octobre après avoir présenté la démarche à la réunion de rentrée des associations du 5 octobre. Un avis favorable a été donné par la commission Administration et Finances en date du 4 novembre 2024.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention avec Unis-Cité pour l'accueil d'un service civique (Cf. Annexe 2).

---

**DEBAT :**

**Monsieur Testi**, la commission Administration et Finances ayant donné un avis favorable le 4 novembre dernier, pouvez-vous nous indiquer le coût pour la commune de cette opération ?

**Monsieur Perrin**, répond qu'aucun coût ne sera supporté par la collectivité. Ils sont entièrement pris en charge par Clermont Auvergne Métropole grâce au soutien du Contrat Local des Solidarités.

**Monsieur Testi**, explique que ces jeunes ne sont pas qualifiés.

**Monsieur Anglade**, répond qu'il ne s'agit pas d'un parcours de réinsertion mais souvent d'une période d'expériences diverses après les études. Ils sont souvent très qualifiés contrairement à ce que Monsieur Testi pense.

**Monsieur Vallée**, explique que l'association Unis-Cité est très sérieuse et les profils proposés sont de très bon niveau. Les jeunes veulent se rendre utiles. Dans l'expérience proposée, ils amènent le dialogue entre les élus, les associations, la population et les agents...sur le sujet du développement durable.

**Monsieur Testi**, demande le cadre de la « formation civique et citoyenne » qui forme les jeunes volontaires ? Qui supporte le coût de l'encadrement des jeunes volontaires ?

**Monsieur Robert**, trouve dommage que ces jeunes soient si peu payés, avec ou sans diplôme ! Il y a un manque de pérennité dans les gens qui gèrent ces questions. Et il ne faudrait pas que cela remplace un emploi stable.

**Monsieur Perrin**, explique que les jeunes vivent cette expérience comme un tremplin et seront encadrés par l'agent en charge de la transition énergétique et écologique.

**Madame Brieu**, intervient et indique qu'ils envisagent cette mission comme un parcours professionnel. On peut être frileux, mais c'est une véritable expérience et il n'y a pas de volonté de précarisation.

---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, avec une abstention de (Monsieur Testi), autorise le Maire à signer la convention avec Unis-Cité pour l'accueil d'un service civique

## VI – FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCES

DL20241115-002	RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
----------------	---

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, Départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Si cette disposition est prévue depuis 1992 par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République appelée « Loi NOTRe », votée le 7 août

2015, vient renforcer les éléments d'informations porté au Débat d'Orientations Budgétaires. Ainsi, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) vient fixer précisément la liste des éléments financiers à fournir dans ce document. **(Cf. Annexe 3)**

Il est présenté aux élus les éléments significatifs de ce rapport qui tient compte du contexte économique social et financier tendu pour les collectivités territoriales.

Considérant la présentation par Monsieur le Maire d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (Cf. Annexe jointe) ;

Considérant la présentation faite à la commission Finances en date du 4 novembre 2024 ;

Considérant le débat afférent à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires susvisé ;

---

## **DEBAT :**

**Monsieur Perrin**, remercie Mme Bloch pour sa présentation.

**Madame Bauland**, demande la parole et intervient après avoir remercié Mme BLOCH de la qualité de sa présentation ; elle déclare « voici venu le rare moment où les élu.es peuvent contrer ou encourager les choix qui leurs sont proposés.

C'est un moment de vérité de notre vie démocratique, qui est largement malmenée à tous les niveaux, du local au national. Un moment de vérité qui ne peut pas se résumer à un discours sur la réduction des dépenses publiques et l'augmentation des impôts comme seul projet d'avenir, les citoyens et citoyennes méritent et attendent autres choses. Nous, élu.es nous devons nous poser des questions sur notre réel engagement, sur notre réelle motivation, nous avons et aurons des comptes à rendre à la population.

La réduction drastique des dépenses publiques nationales et locales fragilise notre capacité à faire face au défi climatique et environnemental et fragilise notre économie locale, notre économie communale insuffisamment circulaire.

Il existe aujourd'hui des chemins pour concilier l'équilibre budgétaire et la préparation de notre avenir commun. Chemins qui donnent accès à chacun et à chacune aux services publics de qualité qui permettent de vivre dignement, aux bénéfices d'une transformation écologique juste pour se déplacer, pour se loger, pour se soigner, pour apprendre, pour travailler ou encore et surtout pour se nourrir.

J'ai parfaitement conscience de la nécessité de réduire les dépenses, mais pas à n'importe quel prix. Pour moi, écolo dans la vie quotidienne et de gauche dans ma vie politique, le budget qui va être proposé reflète les conséquences du désengagement et des gaspillages de l'État et parfois des choix locaux que j'ai contestés (ex : l'aire du COSEC ou la halle de tennis). Nous devons aussi nous poser la question : avons-nous utilisé tous les leviers pour lever des subventions ?

La réduction du nombre de fonctionnaires est intolérable, inadmissible. Nos écoles, nos hôpitaux, nos universités, nos tribunaux souffrent d'un sous-financement depuis des décennies. Le PLF ne prévoit rien pour le logement, tant du côté de la production que de la rénovation thermique des bâtiments. En conséquence, les collectivités territoriales vont trinquer alors qu'elles sont bien plus exemplaires que l'État en matière de gestion financière.

Nous devons reprendre un cap pour financer les solidarités, les transitions écologiques, énergétique et surtout alimentaire ; pour bâtir un vrai projet politique, de gauche et beaucoup plus écologique.

Le désengagement de l'État ne nous facilite pas la tâche et, pourtant, il y a bien des solutions pour lever des impôts justes sur les entreprises, sur les hauts revenus, sur les grandes fortunes, sur le patrimoine financier, sur la fiscalité des successions, sur les transactions financières... Et bien non, ce seront les communes qui devront augmenter leur niveau d'impôt, un vrai scandale !

---

En conclusion, les agents publics ne doivent pas être les boucs émissaires et pour répondre aux attentes des citoyens et des citoyennes :

- nous devons, soutenir les agents contractuels et titulaires de la commune et valoriser leur engagement,
- nous devons, nous poser les bonnes questions sur ce que sont des dépenses justes,
- nous devons, abandonner un raisonnement uniquement comptable et court termiste.

Une équation à de trop nombreuses inconnues, diraient certains !

Motivation, détermination et engagement pour tenir et résister au populisme ambiant ici, là-bas et ailleurs.

**Monsieur Vallée** dit que « le DOB présenté repose d'une part sur l'état des lieux factuel de l'état des finances de l'État c'est-à-dire de son budget à venir et des perspectives financières, et d'autre part sur la situation financière communale.

Ces deux constats nous permettent de juger du degré ou du niveau d'actions de la commune et de ces données annexées. Dans un contexte difficile dû aux crises successives : COVID, financière : inflation et axe budgétaire.

Nous constatons que notre marge de manœuvre est étroite et contrainte par le budget de fonctionnement qui comme son nom l'indique permet à la commune de répondre à ces besoins et compétences de base. Dépenses difficiles à réduire et recettes stables et contraintes difficultés à dégager une capacité d'autofinancement et investissements réduits voire contraints.

Cependant, un budget est un choix politique qui répond :

- Aux exigences de l'intérêt général, c'est-à-dire aux services dus aux habitants
- Aux choix et équipements assurant la pérennité de la collectivité

« Notre monde, demain, sera ce que nous voudrions qu'il soit » disait Albert CAMUS

Notre problématique est que l'échelon communal et métropolitain est lié de plus en plus au choix de l'État et de ses gouvernants et au monde de la finance, avec moins d'autonomie fiscale des collectivités. Je prendrai pour exemple la gestion de la dette de l'État, très importante 6.1% du PIB résultat de la gestion libérale dogmatique en matière de réforme fiscale et de la non progressivité de l'impôt. Chaque année, l'État débourse 55 milliards d'euros pour régler les intérêts de la dette, dont 50% des titres appartiennent à des résidents français. Aujourd'hui les gouvernements taxent les classes populaires et moyennes pour financer les paiements d'intérêts. C'est-à-dire que les contribuables des classes populaires et moyennes pour financer les intérêts des gens riches moins imposés. Donc si on demande aux collectivités de mettre la main à leur porte-monnaie de ce fait, l'État réduit leur initiative fiscale. Enfin, chers collègues, prenez conscience que la dette écologique constituée notamment de la non maîtrise des émissions de CO<sub>2</sub> plus le méthane, les dioxydes d'azote avec la chute de la biodiversité ne s'annule pas et ne se négocie pas.

Il est donc très dommageable que l'État réduit le fond vert, annule le plan vélo, n'amplifie pas les aides à l'isolation des bâtiments et des immeubles, baisse les aides à ma primerenov, privilégiant le court terme, ne répondent pas au désarroi des citoyens. Ces décisions limitent les capacités communales d'agir pour une véritable transition écologique. Nous devons cependant amplifier et prioriser nos investissements dans ce domaine. »

**Monsieur Testi**, évoque « un rapport d'étonnement, avant toute chose, déjà l'an passé, Mme BLOCH avait présenté le ROB, Monsieur le Maire : il vous manque un adjoint aux finances.

En préalable, la situation de l'Etat est historique cette année Mardi 12 novembre, les députés ont rejeté le volet recettes du projet de loi de finances pour 2025, une étape clé pour l'équilibre financier de la France avec 362 voix contre et 192 pour. Ce vote intervient chaque automne lorsque le Parlement examine le budget de l'État (PLF) et celui de la Sécurité sociale (PLFSS), chacun divisé en volets "recettes" et "dépenses".

Une première dans toute l'histoire de la Ve République : les députés ne pourront même pas débattre de la partie dépenses du budget. Le premier ministre, Michel Barnier, a présenté un budget de rigueur visant 60 milliards d'euros d'économies par rapport à 2024. Mais toujours avec un déficit important. Donc en conséquence, la dette de l'Etat continue de croître d'année en année.

Pour les députés ayant rejeté le texte, l'augmentation des taxes a été largement critiquée, dénonçant un "matraquage auxquels se sont prêtés les députés du NFP", et "une pression fiscale très forte". Des dizaines de milliards d'impôts supplémentaires.

Pour Laurent Saint-Martin, ministre du budget, a pris acte de ce rejet. *« J'ai conscience en la responsabilité collective du parlement pour trouver un budget qui ne matraque pas les concitoyens et entreprises et qui soit conforme au droit »*.

Désormais, le texte va donc poursuivre sa route au Sénat, avant un passage en force au parlement avec l'utilisation du 49.3.

Dans le cadre de la mission d'information du Sénat relative à la dégradation des finances publiques de l'Etat, constate une dégradation de plus de 50 milliards d'€ en 2024 en une seule année après une dégradation importante en 2023. D'autant que le gouvernement n'a pas informé le parlement de la situation réelle des finances publiques. Bruno Le Maire ancien ministre de l'Économie jusqu'au 21 septembre 2024 entendu dans le cadre de cette mission d'information répond face à cette grave dérive des finances publiques en propos liminaires. *« Un déficit de 6,1% pour 2024, c'est le choix du gouvernement actuel... »* *« Les recettes sont techniques sur lesquels le Ministre ne se prononce pas !.. »* *« La dette publique entre 2008 et 2017 a augmenté de 35 points du PIB, entre 2018 et 2023 la dette publique a augmenté de 15 points de PIB seulement. »*

Pour la commission du Sénat : Les comptes publics du pays sont donc à la dérive, la situation de l'endettement est très préoccupante.

Au pied du mur, face à cette situation, il faut adopter des mesures significatives.

Alors après avoir fixé le cadre général, nous pouvons examiner le ROB2025 que vous nous proposez.

Avant une citation : *« rien n'est dû à la fatalité, tout découle de choix politiques et donc de débats démocratiques. »*

L'augmentation des taxes foncières dans la PLF 2025 devrait être de 2 à 2,5%. Monsieur le Maire la sagesse ne serait-elle pas d'attendre avant de prendre des décisions, d'autant que en 2024 le produit de la fiscalité locale avait bien augmenté (+4,26% par rapport 2023). Quelle est la projection de recette de fiscalité locale (compte 731) pour 2025 ?

Dans le ROB 2025 et ce débat, vous mettez en avant comme l'ensemble des élus de gauche, le service public rendu à nos concitoyens et les investissements pour l'environnement, pour justifier des hausses d'impôt, mais nous avons une hausse des impôts et une dégradation de nos services publics. Une forme de double peine pour les assujettis.

Une incise sur ce point afin de bien comprendre la logique. Un certain François Mitterrand n'a eu de cesse de fracturer la société, entre ceux qui sont redevables de l'impôt sur le revenu et les autres. De réformes en réformes successives, aujourd'hui un français sur deux paie un impôt sur le revenu l'autre moitié ne le paie pas, le discours sur les augmentations de la fiscalité sur le revenu est donc biaisé.

Avec l'arrivée des macronistes aux affaires, ils ont fait la même chose au niveau de la fiscalité locale, que ce que la gauche avait réalisé sur l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire fracturer la population entre ceux qui paient la TFB et TFNB, et ceux qui ne sont pas propriétaires et ne sont pas impactés par la fiscalité locale. Augmenter la fiscalité locale, et le taux communal de la TFB ne touche donc que les propriétaires.

J'attire votre attention sur le sens des responsabilités, le Maire de la commune qui viendrait dire : *« les finances se sont dégradées c'est un fait, mais ce n'est pas ma faute »*, je n'aurais pas un grand respect pour lui. Ce n'est pas votre cas Monsieur le Maire puisque vous ne dites rien.

Alors vous faites de l'auto-satisfécit et vous concluez par *« je vais devoir augmenter les impôts locaux pour les seuls propriétaires »*. Alors monsieur le Maire, j'en appelle à votre sens des responsabilité, l'heure n'est plus à utiliser le levier de l'augmentation des impôts. D'autres choix sont possibles, notamment la diminution des charges, ou encore des dépenses. Les castelpontins ne vous ont pas élu pour construire des logements sociaux

et augmenter les impôts, il faut sortir de cette facilité et prendre les décisions de réduction des dépenses afin de présenter un budget 2025 équilibré, sans augmenter la pression fiscale. Qui conduirait à l'appauvrissement des ménages, en venant alourdir encore davantage le fardeau des ménages, déjà contraints de faire face à des dépenses incompressibles dans un contexte économique tendu.

Page 1 dans votre éditorial, vous indiquez « *Notre situation financière initiale était saine, cela nous a permis de gagner 2 ou 3 années avant de faire appel à l'impôt, qui n'a pas été augmenté depuis 2014.* ». Monsieur le Maire, est-ce que vous nous confirmez cette affirmation ?

**Monsieur Perrin**, répond que jusqu'à présent il n'avait pas recours à une augmentation des impôts et au regard du contexte actuel, il s'oriente vers cette solution.

**Monsieur Testi**, « Ce n'est pas ce que j'ai constaté, Monsieur le Maire, en effet, le taux de la commune est passé de 16,96% en 2020 à 37,43% en 2021 sur le calcul de la TFB, avec la reprise du taux qui était destiné au département. Soit une augmentation de 121% sur la TFB destinée à la commune. La part des 20,48% du département a bien été reversée en totalité à la commune.

Avec une légère augmentation des bases en 2021 par rapport à 2020. C'est ce que l'on peut qualifier de ma-traquage fiscal des propriétaires. En fait la suppression de la TH n'a pas eu d'incidence sur la fiscalité directe locale, puisque le produit de la TFB a mécaniquement augmenté de plus de 121% avec en plus l'allocation compensatrice sur taxes foncières versée par l'Etat, qui était de 160 270€ en 2021. Donc pas de baisse !

De plus mécaniquement par la revalorisation des bases votée par le parlement chaque année, lors du vote du PLF : Depuis 2020, les bases auront augmenté de plus de 18%. Monsieur le Maire vous auriez besoin d'un adjoint aux finances pour vous conseiller lorsque vous aborder les questions financières.....

La situation des propriétaires est préoccupante. Selon l'Observatoire réalisé par l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI),– qu'ils soient occupants ou bailleurs – la taxe foncière entre 2013 et 2023 a gonflé en moyenne de 32,9 % en France une facture salée pour les propriétaires, les seuls à s'acquitter de cette taxe, alors que dans le même temps l'inflation n'était que de 19 % sur la même période. Sur la même période, l'augmentation des loyers (l'indice de référence des loyers de l'Insee) suivait un rythme quatre fois moins élevé, à 7,7 %.

Puisque la question du logement vous taraude, il faut comprendre que les privés compte tenu des contraintes, ne se lancent pas dans le financement de logements pour la mise en location. Et naturellement il y a moins de construction de logements locatifs.

Sur la question du travail et la question de la dépense sociale, vous mentionnez dans la note ROB2025.

Concernant la masse salariale, elle ne cesse d'augmenter depuis 2021. Ce qui démontre que la masse salariale n'est pas maîtrisée. Contrairement à ce que vous écrivez en page 13 « *Les dépenses de personnel s'inscrivent dans une évolution maîtrisée des enveloppes budgétaires allouées* » (ce qui est faux).

**Monsieur Perrin**, pouvez-vous m'en donner un seul exemple ?

**Monsieur Testi**, ça ne devrait pas être trop difficile. Si je prends le chapitre 12 Charges de personnel présentes dans le budget primitif 2024, le budget se monte à 5 039 324 €, alors que nous apprenons que nous sommes à 5 600 000€ à date, alors que l'année 2024 n'est pas terminée. Ce qui fait une différence en arrondissant de 600 000€. Nous sommes bien loin de la somme de départ. Sur 5 ans c'est +30,5% d'augmentation des charges de personnel !

Il nous manque comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, la durée effective du travail dans la commune. Pouvez-vous nous donner la durée effective du travail par catégories ?

**Monsieur Perrin**, rappelle à Monsieur Testi que la durée de travail répond à la loi soit 1607h par an.

**Monsieur Testi**, poursuit sa déclaration « Nous avons en plus des charges à caractère générales (Chap 11) qui explosent, vous en avez parlé, +66% en 5 années. Les frais financiers ont augmenté eux de 90% depuis 2020, en prenant en compte une stabilité en 2025, ce qui est loin d'être gagné. Face au déni de nos politiques au niveau national comme au niveau local, afin d'éviter le matraquage fiscal des propriétaires, je réclame une maîtrise accrue des dépenses pour maintenir le produit de la taxe foncière dans le montant prévu par la loi de finance de 2025, donc sans augmenter les taux communaux ».

*19h45 Monsieur Martins quitte la séance*

**Monsieur Perrin** répond à Monsieur Testi qu'il lui fait penser au Premier ministre Monsieur Michel Barnier avec l'idée que les collectivités doivent continuer à investir alors que leurs recettes diminuent. La perte de recettes pour la commune s'élève à 150 000€ en investissement et autant en fonctionnement dans le cadre de l'annonce de la loi de finance 2025. Il évoque la situation de la rénovation des toitures et des dépenses à envisager sur le diagnostic, du décret tertiaire et des crédits qu'il faudra mobiliser. Qu'il faudra plus d'un mandat pour y arriver, comme la création de logements, qui est loin du compte à l'échelle nationale, comme à l'échelle locale. Le devenir de la commune est l'avenir. Il dit être inquiet sur les chiffres relatifs à la pyramide des âges dont le vieillissement est certain avec une baisse entre 16 et 40 ans. Qu'il faudra mobiliser les crédits selon les besoins et les projets à prioriser (centre-ville par exemple).

**Monsieur Cescut**, prend la parole et dit qu'il ne faut pas confondre le rapport et le débat national. Il faut revenir au sujet local. Pour l'investissement pour la commune, que sera le projet de revitalisation du centre-ville ? Peut-on revaloriser la taxe d'aménagement ? Peut-on avoir plus de transparence sur la masse salariale et les effectifs ? Peut-on faire des économies sur les modes de fonctionnement (juridique) ? Je préfère débattre sur l'état des chaudières dans les écoles plutôt que sur la dette publique !

**Madame Brieu**, prend la parole et revient sur quelques remarques formulées. Elle rappelle à Monsieur Testi qu'il demande de baisser la masse salariale pour éviter d'augmenter les impôts, mais qu'il serait le 1<sup>er</sup> à se plaindre de la baisse de la qualité du service public ! De plus, les collectivités ne peuvent pas être la variable d'ajustement pour rétablir le budget de l'État. Que le Budget est un acte politique. Elle souligne qu'il est difficile de débattre, en ne disposant pas de toutes les données précises. Seul un rapport de la Chambre Régionale des Comptes pourrait faire des observations sur la gestion financière et qu'il faut également mener une réflexion à la mutualisation des demandes de subvention.

**Monsieur Perrin**, rappellent que les subventions servent à l'investissement et évoque sa discussion avec un représentant de l'Etat sur la baisse des aides et sans appel sa réponse est : augmenter les impôts.

**Madame Cardona**, intervient pour s'exprimer : « voici venu le temps du rapport d'orientation budgétaire, document analytique permettant d'avoir une vision globale des enjeux financiers et économiques qui impactent notre collectivité. Permettez-moi tout d'abord, au nom de mes collègues, de remercier Mme Bloch pour sa présentation toujours aussi limpide.

Si le contexte économique et financier est encore une fois catastrophique : un désengagement de l'État dans tous les domaines. Pire encore, l'État se permet d'imposer des dépenses aux collectivités sans leur donner de compensations financières à la hauteur de leur demande, et le tout non seulement en augmentant les impôts et montrant du doigt les collectivités locales qui seraient trop dépensières !

Attardons-nous maintenant à la situation financière de la commune.

Celle-ci n'est vraiment pas glorieuse, c'est le moins que l'on puisse dire ! Certes les charges du personnel sont un budget important pour la collectivité, mais si c'est pour avoir des services structurés et de qualité, il ne faut pas rogner sur ce poste. Par contre les charges à caractère général ont quant à elles, explosé depuis votre règne avant vous : 1.6 millions, aujourd'hui 2.6 millions ! si l'on regarde les indicateurs de la situation financière de la commune. De votre propre aveu, l'épargne brute a atteint un niveau à la limite du supportable. Il en est de même pour le taux d'épargne brut atteignant le seuil d'alerte. La capacité de désendettement est également très dégradée. Bref, si on doit résumer la situation, c'est la catastrophe ! Alors le remède : vous proposerez une augmentation du taux d'imposition communale. Vous annoncez d'ores et déjà 5%. J'aimerais

que vous me confirmiez que l'augmentation sera bien de 5% ou de 5 points ? Ce choix vous appartient, mais permettez-nous de nous interroger : augmenter, pour quoi faire ? Comblent les déficits ou pour des projets structurants ? À la lecture de ROB la réponse est toute trouvée. Vous nous mettez une liste à la Prévert que vous réservez chaque année. Augmentez, pourquoi maintenant ? Et oui, pour être élus, on promet de ne pas augmenter les impôts. Mais aujourd'hui encore, vous nous ressortez qu'il n'y a pas les imbéciles qui ne changent pas d'avis ! Mais c'est bien réfléchir avec peu de cervelle. Vous l'auriez fait en début de mandat, au moins ces recettes supplémentaires vous auraient permis de pouvoir avoir de réels projets et une situation beaucoup moins dégradée. Si je dois résumer vos 5 ans de mandat : vous avez fait de la gestion communale par peur de faire de la politique avec une orientation bien définie, avec une équipe d'adjoints et des conseillers fiers de leurs actions. Au lieu de ça, vous avez été l'homme d'orchestre sous instruments. Des concertistes qui vous lâchent les uns derrière les autres. Enfin, vous ne savez que vendre les bijoux de famille pour quelques peccadilles et bétonner toujours plus et toujours plus haut. Il est vrai que le haut du plateau on a une vue magnifique sur la plaine de Limagne oubliant la réalité d'une ville qui se meurt.

**Monsieur Perrin**, répond que c'est à la fin du mandat que l'on fera le bilan. Les projets se travaillent sur le long terme et il y a des projets : par exemple sur la croix des rameaux, un groupe de travail démarrera en début d'année. Les gros projets devront être pensés différemment et avec plus de mutualisation des compétences et des bâtiments. Il confirme qu'il aurait été plus confortable d'augmenter les impôts en début de mandat, mais on a fait le plus longtemps possible sans augmenter.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice « 2025 ».

## VII – RESSOURCES HUMAINES

DL20241115-003	SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2025/2026
----------------	--

Pour rappel, le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a souscrit un contrat-groupe d'assurance garantissant les collectivités territoriales contre les risques financiers statutaires liés à l'absentéisme des personnels des collectivités (agents CNRACL et/ou IRCANTEC) : maladie ordinaire, maternité, décès, accident de service, etc..., contrat auquel la Ville de Pont-du-Château sont adhérents. Le contrat a été établi pour la période 2023 à 2026. Or l'assureur a fait valoir que les remboursements des indemnités (y compris les autres frais annexes) et les appels de cotisation présentent un déséquilibre financier dans un contexte national où les risques d'indemnisation par les organismes sont de plus en plus nombreux.

Après négociation avec l'assureur, le taux de cotisation de l'assurance statutaire passera de 10.02% à 10.52% dans les conditions suivantes :

Désignation des risques	Formule de franchise par arrêt	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Nouveau taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Décès	Sans franchise	10.02%	10.52%
Accident du travail	Franchise (IJ) 10 jours consécutifs		
Longue maladie, maladie longue durée	Franchise 180 jours consécutifs		
Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant	Sans franchise		

Maladie ordinaire ou temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable	Franchise 30 jours consécutifs		
---	--------------------------------	--	--

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance statutaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité, avec une abstention de (Monsieur Testi), d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance statutaire 2025/2026.

## VIII - QUESTIONS ORALES

### QUESTIONS DU GROUPE « PONT-DU-CHATEAU 2020, AU COEUR DE NOTRE PROJET »

*1/ Vous avez indiqué lors du Conseil Municipal du 18 octobre dernier que la procédure de l'agent qui a fait condamner la collectivité par le Conseil d'État notamment pour harcèlement moral avait coûté 4 000 €, en réponse à une question de Mme CARDONA.*

*À la lecture des précédents jugements, il ressort qu'au Tribunal Administratif, la somme de 2 000 € a déjà été mise à la charge de la collectivité en mars 2017, tout comme en 1ère cassation la somme de 3 000 € en décembre 2021, ce qui fait déjà un total de 9 000 € en incluant les 4 000 € de la seconde cassation. Aussi, je souhaiterais que vous nous produisiez les frais engagés par la collectivité selon les postes suivants, depuis l'accident du travail de cet agent en date du 18-4-2014 :*

- *totalité des rémunérations (salaires et primes) versées à l'agent*
- *charges sur le salaire de l'agent*
- *frais d'avocats (Tribunal Administratif, Cour d'Appel par 2 fois et Conseil d'État par 2 fois) détaillant les honoraires de chacun d'eux et leurs frais annexes (déplacement, etc.)*
- *frais de soins de l'agent mis à la charge de la collectivité dans le cadre de l'accident du travail imputable au service (Tribunal Administratif en 2017)*
- *montant des régularisations que vous avez dites avoir faites il y a plus de 3 semaines (information donnée lors du dernier Conseil Municipal puis une semaine plus tard sur les réseaux sociaux), au titre de la reconstitution de sa carrière dont l'agent n'est d'ailleurs toujours pas informé et pour laquelle il n'a donc rien validé*
- *frais d'expertises diverses*
- *frais généraux divers (transports dans le cadre des convocations ordonnées, affranchissements, ...)*
- *autres frais que la collectivité aurait pu supporter*

#### **REPONSE :**

- MAINTIEN DES SALAIRES & DES INDEMNITES AU TITRE DE L'ACCIDENT DE SERVICE RECONNU IMPUTABLE (1<sup>er</sup> janvier 2014 à ce jour)
- **Brut 235 699€** (dont 19 838.78€ dues au titre de la régularisation des traitements entre 2014 et 2017 suite au jugement du Tribunal administratif du 13/04/2017 / **charges patronales 98 135.09€**
- **FRAIS D'HONORAIRES AVOCATS : 29 083.92€**
- INDEMNITES A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE DU AU TITRE DE L'ARTICLE 761-1DU CODE DE JUSTICE : 2000€ (2017) – 3000€ (2022) et 4000€ (2024), sommes versées à l'agent soit 9 000€
- **FRAIS D'EXPERTISE / MEDICAUX : Aucun par la commune** – Les frais sont pris en charge directement dans le cadre de l'exécution du marché des assurances statutaires du personnel y compris les expertises initiées par la compagnie (5 951.11 euros à ce jour)

- **FRAIS GENERAUX : très peu** - Identiques à ceux pris en charge pour l'ensemble du personnel communal dans le cadre des déplacements obligatoires pour indemniser les frais d'essences engagés par l'agent (CDG-médecine préventive etc...)

**Jean-Pierre TESTI :** Les éléments de réponse communiqués nous conduisent à une somme globale à la charge de la ville de 273 783 €. Cette somme est considérable, et pose de nombreuses interrogations concernant la gestion du personnel. Ce ou cette salariée absente depuis plus de 10 ans est-elle toujours dans les effectifs de la ville ?

Monsieur Perrin, répond à l'affirmative

## *2/ Le suivi financier détaillé des actions menées dans les écoles en 2024 (Travaux et informatique)*

**REPONSE :** détail joint – ANNEXE 1

## *3/ Quel est le potentiel financier par habitant par rapport au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes des départements de métropole et d'outre-mer dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants ?*

**REPONSE :** Le potentiel financier permet de comparer des collectivités, en faisant abstraction des taux d'imposition qu'elles pratiquent. Le potentiel financier est un indicateur de richesse théorique permettant aux collectivités de se comparer entre elles

Pont-du-Château a le plus faible potentiel financier des communes de plus de 10 000 habitants du département : 1181,310031/ habitant  
Revenu par habitant : 15892,14555  
Effort fiscal 2024 : 1,401762

## *4/ Le détail des subventions demandées en 2024*

**REPONSE :** détail joint – ANNEXE 2

## *5/ Le bilan financier des taxes d'aménagement payées dans le cadre des constructions de logements par les bailleurs avec le taux appliqué ?*

**REPONSE :**

Nous percevons de la métropole le versement de la taxe d'aménagement :

- 2023 176 481€
- 2024 (01/01 à ce jour) 83 267€

Nous avons interrogé la métropole pour connaître le détail du versement et ainsi identifier l'éventuel versement par des bailleurs. Un retour sera fait à la prochaine commission finance.

*6/ Lors de l'avant-dernière commission urbanisme, il a été question d'une maison, 9 rue du Dr Chambige. En effet, cette maison vendue il y a quelques mois a été transformée en immeuble de 6 logements. Nous souhaiterions savoir où sont les places de parking indispensables, nous semble-t-il, pour répondre aux contraintes d'urbanisme. Lors de cette commission, une élue a soulevé cette question, car des promesses d'achat auraient été annulées, il y a quelques années, du fait de la contrainte des places.*

**REPONSE :** Le propriétaire va recevoir la visite d'un agent assermenté pour vérifier une éventuelle infraction au code de l'urbanisme et rappeler les dispositions du PLU /PLUi

*7/ Le télétravail a été acté il y a quelques mois. Cela devait se mettre en place début septembre. Pourriez-vous nous faire un point à ce jour (combien de personnes concernées, ...) ?*

**REPONSE :** Depuis le 14/10, la RH a réceptionné 23 demandes de télétravail dont :

- 4 pour le CCAS et
- 19 pour la Ville.

4 demandes sont en attente pour des raisons de matériel (ordinateur à paramétrer) ou de dossier non complet.

Aux termes de la période de 12 mois, un bilan sera dressé pour évaluer le nombre de jours de travail à distance

*8/ Lors de l'avant-dernière commission urbanisme, il a été question d'une maison, 9 rue du Dr Chambige. En effet, cette maison vendue il y a quelques mois a été transformée en immeuble de 6 logements. Nous souhaiterions savoir où sont les places de parking indispensables, nous semble-t-il, pour répondre aux contraintes d'urbanisme. Lors de cette commission, une élue a soulevé cette question, car des promesses d'achat auraient été annulées, il y a quelques années, du fait de la contrainte des places.*

**REPONSE :** Même question que la question n°6

*9/ À plusieurs reprises, nous vous avons sollicités pour connaître le montant de l'ensemble des indemnités des élus. Vous nous avez donné le montant de celle du maire, celle des adjointes et adjoints, celle des conseillères et conseillers délégués.*

*Nous souhaiterions connaître qui a d'autres indemnités, leur montant et pour quelle fonction (métropole, syndicats...).*

*Merci de profiter de la réponse pour transmettre la liste nominative de votre équipe ayant une délégation, avec les nombreux changements, cette liste a changé plusieurs fois, conformément à la loi de la transparence de la vie publique.*

**REPONSE :**

**Les indemnités des conseillers municipaux qui siègent au conseil communautaire :**

- VALLÉE Jean-Marie Vice-Président : 2 055.26 €
- BRIEU Claire Conseillère communautaire : 246.63 €
- CARDONA Nathalie Conseillère communautaire : 246.63 €

La liste nominative de l'ensemble des élus et leurs délégations est mis à jour sur le site de la ville accessible à tous.

*10/ Nous avons l'impression que certaines ou certains conseillers délégués sont soit absents physiquement, soit muets sur leur délégation. L'absence de certains adjoints aux conseils municipaux est fréquente alors que nous connaissons les dates pour l'année, est-ce admissible ? Et enfin concernant votre équipe, si c'est toujours le cas, une conseillère est vraiment absente, pourquoi reste-t-elle et surtout nous espérons qu'elle ne touche plus d'indemnités. Pouvez-vous faire un point des présents et appliquer le règlement si nécessaire.*

**REPONSE :**

Pour les absences de mon groupe, je pourrai aussi compter les absences des élus d'opposition, notamment lorsqu'ils sont convoqués à des commissions. Là aussi cela peut paraître inadmissible comme vous l'écrivez. Vous devez savoir, puisque vous êtes dans la catégorie des élus qui ont un emploi, que d'autres que vous, des adjoints notamment mais aussi des conseillers municipaux, ont un emploi et quelques fois ne peuvent pas se libérer du fait des contraintes professionnelles. En ce qui concerne les élus de mon équipe, je m'en occupe et je sais mieux que vous leur travail pour la collectivité. Les absences n'empêchent pas le travail, j'ai déjà eu l'occasion de le dire publiquement.

Par ailleurs, s'il y a les séances de conseil, les commissions, il y a aussi les commémorations, et si j'aimerais la présence de plus d'élus de mon groupe, force est de constater que ce n'est pas mieux dans les groupes d'opposition, ce que je regrette vivement.

## IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## X – COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1. Recrutements intervenus depuis le dernier Conseil Municipal dans les services de la Commune et du CCAS :

Période de recrutement	Grade	Service	motif	Observations
du 21/10 au 18/12	animateur	ALSH	mercredis	2 contractuels
du 21/10 au 31/10	animateurs	centre ADO	saisonniers	4 contractuels
du 04/11 au 29/11	agent social	SMA	remplacements	1 contractuel
du 06/11 au 07/11	agent social	sma	remplacement	1 contractuel
du 18/10 au 31/12	rédacteur	marché public	remplacement	1 contractuel
A partir du 11/11	animateur	ALSH	vacance de poste	1 titulaire

2. Point trésorerie au 5 novembre 2024 : 599 173,20€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 18 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Régine LANDREVIE



Le Maire,  
Patrick PERRIN

